

## Appel public de propositions

### VILLE DE MONTRÉAL Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine

Des propositions sont demandées et devront être reçues, avant 14 h à la date ci-dessous, à l'attention du greffier, Direction du greffe de la Ville de Montréal au 275, rue Notre-Dame Est, bureau R-134, Montréal (Québec) H2Y 1C6

**Catégorie :** Vente d'un immeuble

**Appel de propositions:** 31H12-005-0272-04

**Descriptif:** Vente d'un immeuble construit situé au 22 à 26, rue Notre-Dame Ouest et 51 à 53, rue de Brésoles

**Superficie :** Terrain de 895,8 mètres carrés (mesuré)

**Mise à prix :** 1 300 000 \$

**Lieu :** Situé du côté sud de la rue Notre-Dame et du côté nord de la rue de Brésoles dans l'arrondissement de Ville-Marie

**Date d'ouverture:** 25 mai 2009

**Dépôt de garantie:** 10 000 \$ (Chèque certifié ou lettre de garantie bancaire)

**Documents :** Le cahier d'appel public de propositions sera disponible à compter du mercredi 6 mars 2009 au Service de la mise en valeur du territoire et du patrimoine, 303, rue Notre-Dame Est, 3<sup>e</sup> étage du lundi au vendredi de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h, de même qu'au bureau Accès Montréal, 888, boulevard de Maisonneuve Est, 5<sup>e</sup> étage de 8 h 30 à 16 h 30 contre un paiement de 75 \$ taxes incluses et non remboursable.

**Renseignements :** Christiane Duchesneau  
514 872-0047  
Accès Montréal  
311 (sur le territoire de l'île de Montréal)  
514 872-0311 (à l'extérieur)

Le paiement du cahier d'appel public de propositions doit être fait au comptant ou sous forme de chèque certifié à l'ordre de : **Ville de Montréal**. Par contre, dans le bureau Accès Montréal, le paiement peut également être fait par carte de débit ou carte de crédit.

Pour être considérée, toute soumission doit être présentée sur les formulaires préparés par la Ville et transmise dans l'enveloppe prévue à cette fin dans le cahier.

Les soumissions reçues seront ouvertes publiquement dans les locaux de la Direction du greffe à l'hôtel de ville de Montréal, immédiatement après l'expiration du délai fixé pour leur réception.

La Ville de Montréal ne s'engage à accepter ni la plus basse ni aucune des soumissions reçues et n'assume aucune obligation de quelque nature que ce soit envers le ou les soumissionnaire(s).

Montréal, le 6 mars 2009

Le greffier de la Ville  
M<sup>e</sup> Yves Saindon